

AVIS

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que par arrêté du Ministère de l'Administration et gestion de l'eau, N° : EAU/AUT/13/0530/A du 29 avril 2026, Isogreen s.à.r.l. est autorisé au prélèvement d'eau dans les cours d'eau « Alzette » et « Syre » aux fins d'arrosage d'arbres à divers endroits à travers le Luxembourg.

Le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents à la maison communale.

Un recours est ouvert contre cette décision devant le Tribunal Administratif qui statue comme juge du fond. Ce recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la décision.

Berg, le 19 mai 2026.

Le bourgmestre,



Le secrétaire communal,



Administration Communale de Betzdorf
11, rue du Château | L-6922 Berg
T (+352) 28 13 73 | F (+352) 28 13 73-212

secretariat@betzdorf.lu
f GemengBetzder @ gemeng_betzder
betzdorf.lu